



Service départemental du Var

A l'attention de : Corinne Henry  
Service SEBIO/DDTM  
399 Av Paul Arène  
83300 Draguignan

)

A Draguignan, le 05-03-2020

N/Réf.: 2020-000918  
Dossier suivi par : Michel NIVEAU, eric BOSSU  
Mél. : michel.niveau@ofb.gouv.fr  
V/Réf. : 83-2019-00197/A550

Objet : renouvellement d'autorisation d'exploiter la centrale hydro-électrique de Trans en Provence (83)

Suite à l'examen du dossier de demande d'autorisation daté du 01/10/2019 que vous m'avez transmis pour avis le 04/02/2020, relatif à renouvellement d'autorisation d'exploiter la centrale hydro-électrique de Trans en Provence (83) sur Nartuby, commune de Trans-en-Provence, présenté par SAS energeco, je vous fais part de mes observations sur le volet eau et biodiversité de cette demande :

Pour l'essentiel,

*En conclusion, les modalités de réalisation du projet sont adaptées aux enjeux biodiversité présents et à la nature d'opération. Il conviendra d'apporter une attention particulière à la réalisation de l'ouvrage de restitution du débit réservé en s'assurant que celui-ci permette une restitution conforme (0.165 l/s) pérenne et aisément contrôlable.*

### 1. Caractéristiques du projet

Renouvellement d'autorisation d'exploiter la microcentrale hydroélectrique de Trans en Provence. Rubrique 5220 de la nomenclature eau.

### 2. Spécificités et enjeux biodiversité

Pas d'enjeux spécifiques. Centrale en fonction depuis longtemps utilisant une chute naturelle avec un tronçon court-circuité court.

### 3. Pertinence de l'état initial

Centrale en renouvellement

### 3.1. Paramètres hydromorphologiques

#### 3.1.1. *Continuité transport solide*

Pas d'enjeu continuité la centrale exploite une chute naturelle

### 3.2. Paramètres physico-chimiques

RAS

### 3.3. Paramètres biologiques

#### 3.3.1. *Continuité biologique*

- Dévalaison Sans objet Cascade naturelle
- Montaison Sans objet Cascade naturelle

## 4. Prévion d'impact et mesures d'évitement, de réduction et de compensation des atteintes à la biodiversité

### 4.1. Evaluation de la prévion des impacts et pertinence des mesures de réduction

#### 4.1.1. *Phase d'exploitation*

La demande ne permet pas d'évaluer la pertinence de restitution du débit réservé réglementaire (0.165 l/s) de la prise d'eau.

L'ouvrage de restitution du débit réservé, tel que décrit dans le dossier, ne permet pas de 's'assurer de la pérennité ni de la quantification de ce débit à restituer.

### 4.2. Evaluation des impacts négatifs résiduels significatifs et pertinence des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité.

Impact liés à la restitution du débit réservé qui doit être assuré en tout temps et contrôlable aisément par les agents en charge de ces contrôles.

## 5. Eléments de compatibilité avec les documents de planification

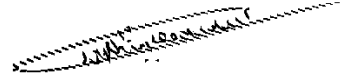
Le dossier montre la compatibilité avec les documents de planification.

## 6. Conclusion

*En conclusion, les modalités de réalisation du projet sont adaptées aux enjeux biodiversité présents et à la nature d'opération. Il conviendra d'apporter une attention particulière à la réalisation de l'ouvrage de restitution du débit réservé en s'assurant que celui-ci permette une restitution conforme (0.165 l/s) pérenne et aisément contrôlable.*

Copie à : Benjamin FAURE

NIVEAU Michel

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel', is written over a horizontal line of small, repeating decorative marks.